



Villiers-sur-Marne

**RAPPORT DE PRESENTATION DU
BUDGET PRIMITIF 2018
Budget principal**

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser les données issues des documents budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions budgétaires et comptables (M14)

L'adoption du budget primitif s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire. Il a été précédé par le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 13 février dernier. Il est à noter que les documents officiels sont insérés au dossier du Conseil Municipal transmis dans les délais légaux prévus à l'article L.2121-12 du CGCT.

BUDGET PRINCIPAL

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de Fonctionnement du Budget primitif de l'exercice 2018 s'équilibre à la somme de 56 200 000 €.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	10 082 515,00	
012	Charges de personnel	28 952 942,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	5 312 500,00	
65	Charges de gestion courante	2 768 650,00	
66	Charges financières	2 439 243,00	
67	Charges exceptionnelles	402 150,00	
	Total des dépenses réelles	49 958 000,00	
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>4 600 000,00</i>	
042	<i>Opération ordre transfert entre sections</i>	<i>1 642 000,00</i>	
	total des opérations d'ordre	6 242 000,00	
002	<i>Résultat reporté 2017 (excédent)</i>		<i>8 318 070,75</i>
013	Atténuation de charges		265 000,00
70	Produits des services et du domaine		3 508 800,00
73	Impôts et taxes		34 027 000,00
74	Dotations subventions et participations		8 659 849,25
75	Autres produits de gestion courante		791 500,00
76	Produits financiers		590 000,00
77	Produits exceptionnels		2 780,00
	Total des recettes réelles		47 844 929,25
042	Opérations ordre transfert entre sections		37 000,00
	TOTAL	56 200 000,00	56 200 000,00

I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2017	DEPENSES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2018
002	Résultat reporté (déficit)	366 889,83			
011	Charges à caractère général	10 563 205,00	9 162 622,04	86,74%	10 082 515,00
012	Charges de personnel	28 279 447,00	27 714 715,24	98%	28 952 942,00
014	Atténuation de produits	5 257 500,00	4 926 138,84	93,7%	5 312 500,00
65	Charges de gestion courante	2 620 390,00	2 120 593,00	80,9%	2 768 650,00
66	Charges financières	2 704 920,37	2 386 203,47	88,2%	2 439 243,00
67	Charges exceptionnelles	686 647,80	447 661,29	65,2%	402 150,00
	Total dépenses réelles	50 479 000,00	46 757 933,88	92,6%	49 958 000,00
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>3 400 000,00</i>			<i>4 600 000,00</i>
042	<i>Opérations ordre transférées en SI</i>	<i>10 054 000,00</i>	<i>14 690 102,91</i>	<i>146%</i>	<i>1 642 000,00</i>
	Total dépenses d'ordre	13 454 000,00	14 690 102,91	109%	6 242 000,00
	TOTAL	63 933 000,00	61 448 036,79	96,1%	56 200 000,00

➤ **Les charges à caractère général : 10 082 515 €** (chapitre 011) qui regroupent les achats de biens et de services correspondant aux dépenses quotidiennes de la collectivité représentent 20% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges intègrent principalement les augmentations portant sur les dépenses d'énergie, les contrats de service, l'entretien des terrains, des bâtiments et des voiries, les frais d'études et honoraires, les formations obligatoires en faveur du personnel.

➤ **La masse salariale : 28 952 942 €** (chapitre 012) augmente de 4,5%.

L'évolution de la masse salariale augmente de 4,5% par rapport au réalisé 2017. Elle intègre principalement les éléments suivants :

- l'augmentation liée à la prise en compte du GVT (Glissement Technicité Vieillesse) qui prévoit les avancements d'échelon et de grade (environ 3,5%) ;
- l'augmentation du point d'indice de 1,2% mise en œuvre au cours de l'année 2017 et supportée intégralement en 2018 ;
- la mise en œuvre de la réforme qui rééquilibre progressivement la rémunération indiciaire des catégories A,B et C. Mesure instaurée courant 2017 et supportée intégralement sur le budget 2018 ;
- les effets de la réforme du régime indemnitaire démarrée en 2015 ;
- le retour aux 4 jours d'école dès septembre prochain ;
- enfin, l'optimisation quotidienne de la masse salariale : par le redéploiement de postes pour répondre à la demande croissante des usagers ; par la gestion des reclassements professionnels.

- **Les atténuations de produits : 5 312 500,00 €** (chapitre 014) en augmentation de 7,8% par rapport au réalisé 2017. Ce chapitre comprend essentiellement le FNGIR (1 562 000 €) ; le Fonds de péréquation (550 000 €) ; des écritures de transfert entre la ville et l'établissement public (Territoire Paris Est Marne et Bois) qui reprennent les redevances de l'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 3 200 000 €.

- **Les charges de gestion courantes : 2 768 650,00 €** (chapitre 65). Ce chapitre budgétaire augmente de 30,6% par rapport au réalisé 2017. Il intègre principalement les subventions versées aux associations (575 000€) ; la participation de la ville au CCAS en augmentation (+93 000€ // 2017) ; la contribution du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) d'un montant de 160 000,00€ (95 000€ versés en 2017) ; la contribution aux services de secours et incendie (584 000€) ; la contribution à Infocom94 (+90 000€ //2017) ; le reversement auprès d'EFFIA des encaissements des droits de stationnement sur voirie (opération qui se neutralise en recettes et en dépenses).

- **Les charges financières : 2 439 243,00 €** (chapitre 66) se stabilisent du fait des réaménagements opérés en 2017.
Les intérêts de la dette s'élèvent à 4,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les charges exceptionnelles : 402 150,00 €** (charges 67) diminuent de 10% par rapport au réalisé 2017

- **Les opérations d'ordre : 6 242 000,00 €** (chapitres 023 et 042) concernent les dotations aux amortissements d'un montant de 1 642 000 € ainsi que l'autofinancement prévisionnel de 4 600 000 €.

II – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT peuvent être retracées comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2017	RECETTES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2018
002	Résultat reporté (excédent)	7 838 766,95			8 318 070,75
013	Atténuation de charges	230 000,00	328 118,88	142,6%	265 000,00
70	Produits des services et du domaine	3 976 000,00	4 004 642,75	100,7%	3 508 800,00
73	Impôts et taxes	33 728 000,00	34 220 009,66	101,5%	34 027 000,00
74	Dotations subventions et participations	8 866 153,05	9 511 990,77	107,3%	8 659 849,25
75	Autres produits de gestion courante	749 300,00	784 160,58	104,7%	791 500,00
76	Produits financiers	420 000,00	521 730,74	124,2%	590 000,00
77	Produits exceptionnels	10 780,00	4 795 367,99		2 780,00
	Total recettes réelles	55 819 000,00	53 465 730,88	95,8%	56 163 000,00
042	Opérations d'ordre transférées enSI	8 114 000,00	8 128 209,05	100,2%	37 000,00
	TOTAL	63 933 000,00	61 593 939,93	96,3%	56 200 000,00

- L'évolution des **produits des services : 3 508 800,00 €** (chapitre 70). Leur part dans les recettes réelles de fonctionnement représente 6,2%. Ce chapitre a connu en 2017 la régularisation des écritures comptables entre la ville et l'établissement public (Territoire Paris Est Marne et Bois) compensées par les atténuations de produits en dépenses de fonctionnement pour un montant de 361 000€. En ce qui concerne les produits des services, ceux-ci se stabilisent et sont évalués à 3 508 800€ pour 2018.

➤ Le produit des **impôts et taxes estimé : 34 027 000,00 €** (chapitre 73) comprend notamment :

- Le produit fiscal local : 22 786 000,00€

Ce produit s'obtient **sans augmentation des taux d'imposition** de la manière suivante :

- Le taux de la taxe d'habitation (34,49%) pour un produit attendu de 13 622 800€
- Le taux de la taxe sur le foncier bâti (24,40%) pour un produit attendu de 8 978 800€
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti (145,71%) pour un produit attendu de 184 400€

Rappel des bases d'imposition notifiées en 2017 :

Taxe d'habitation : 38 917 491€

Taxe sur le Foncier Bâti : 36 362 097€

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 125 033€

A ce jour, l'état fiscal 1259 n'est toujours pas transmis à la collectivité. Il y aura certainement des variations physiques des bases.

- L'attribution de Compensation versée par le Territoire : 5 278 000€
- La Taxe sur l'électricité : 400 000€
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 3 100 000€

- Le fonds de solidarité des communes d'Ile de France : 1 288 000€
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 000 000€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 175 000€

Ce chapitre budgétaire représente 60,9% des recettes réelles de fonctionnement

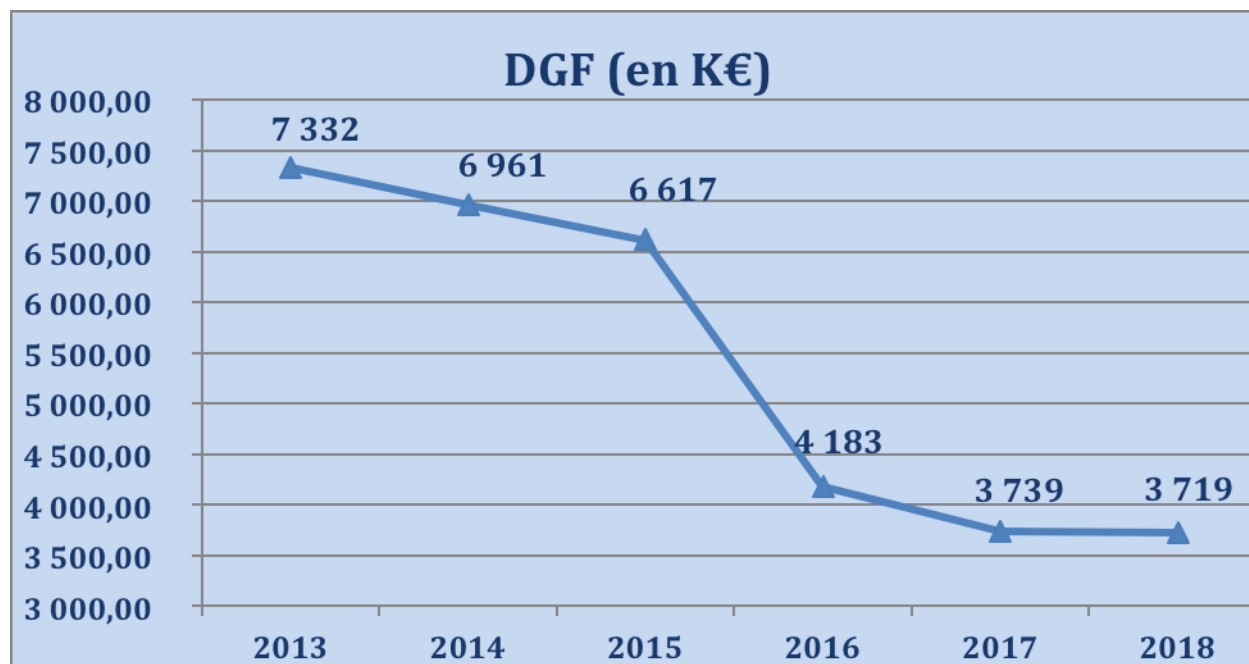
- **Les dotations et subventions : 8 659 849,00 €** (chapitre 74) en diminution de 8,9% du fait de la baisse subie au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (-20 000€) ; d'une diminution de l'aide accordée par l'Etat au titre des projets (Contrat de Ville...) (-192 000€) ; d'une diminution des aides de la Caisse d'Allocations Familiales de 290 000€ ainsi que d'une perte de recettes liée à la compensation de la CET de 267 500 € perçue en 2017 et non reconduite en 2018.

Ce chapitre est principalement composé de :

- la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : 1 316 000€
- la Dotation nationale de péréquation : 511 000€
- les subventions CAF : 1 861 450€
- les compensations fiscales : 757 000€
- les subventions du Département : 206 000€
- les participations de l'Etat : 281 200€
- la Dotation Globale de Fonctionnement : 3 719 000€

Elle subit une fois de plus la baisse annoncée dans l'élaboration de la loi de finances. Son évolution a été la suivante :

	2013	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%
D.G.F.	7 332	6 961	-5%	6 617	-4,9	4 183	-36,8	3 739	-8,9	3 719	-0,5



Ce poste représente 15,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

- **Les autres produits de gestion courante : 791 500,00 €** (chapitre 75) en équilibre par rapport à 2017, ce poste retrace le produit de l'encaissement des loyers, et diverses redevances versées par nos concessionnaires.
- **Les produits financiers : 590 000,00 €** (chapitre 76) ce poste correspond au produit lié au remboursement de l'Etat sur la sorties des emprunts à risques.

- **Les opérations d'ordre : 37 000,00 €** (chapitre 042) concernent la quote-part des subventions d'investissement transférable

III – CONCLUSION :

Quelques comparaisons de ratios 2017 / 2018

ratios	2017	2018
Produit des impositions directes par habitant	1 200,70	1 185,82
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 900,56	1 667,36
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59,27	57,95
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	109,07	135,35

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget primitif de l'exercice 2018 s'équilibre à la somme de 17 570 000 €.

CHAPITRE	DEPENSES	Budget 2017	Réalisé 2017	Taux réalisation	Report	Budget 2018
001	Résultat reporté	3 401,24			-	-
040	Opérations d'ordre	8 114 000,00	8 128 209,05	100,2%		37 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 880 000,00	3 052 993,76	78,7%		3 000 000,00
	Total des opérations d'ordre	11 994 000,00	11 181 202,81	93,2%	-	3 037 000,00
16	Emprunts (remboursement k dette)	4 159 656,00	4 095 298,15	98,5%	-	4 158 050,17
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	16 902,74	84,5%	-	-
	Total des opérations financières	4 179 656,00	4 112 200,89	98,4%	-	4 158 050,17
20	Immobilisations incorporelles	331 086,15	104 531,64	31,6%	26 487,80	236 887,80
204	Subventions d'équipement versées	101 330,33	52 190,78	51,5%	42 765,35	102 765,35
21	Immobilisations corporelles	6 665 416,60	2 689 285,67	40,3%	288 249,26	7 973 706,26
23	Immobilisations en cours	277 333,48	-		-	250 000,00
	VOTE PAR OPERATION					
2009000015	ANRU Théophile Gautier	2 200,00	2 176,73	98,9%	-	-
2009000016	ANRU Albert Camus	3 300,00	-		-	-
2010000017	ANRU Concession d'aménagement	-	-		-	-
2011000019	ANRU Simone Veil	3 030 000,00	2 800 000,00	92,4%	19 341,48	29 341,48
2011000020	Parc urbain Friedberg	300 000,00	-		-	300 000,00
	Total dépenses d'équipement	10 710 666,56	5 648 184,82	52,7%	376 843,89	8 892 700,89
45	Opérations pour tiers	1 207 276,20	544 773,65	45,1%	282 248,94	1 482 248,94
	TOTAL	28 095 000,00	21 486 362,17	76,5%	659 092,83	17 570 000,00

CHAPITRE	RECETTES	Budget 2017	Réalisé 2017	Taux réalisation	Report	Budget 2018
001	Résultat reporté	602 129,41				1 998 992,07
021	Virement section de fonctionnement	3 400 000,00				4 600 000,00
040	Opérations d'ordre	10 054 000,00	14 690 102,91	146,1%	-	1 642 000,00
041	Opération patrimoniales	3 880 000,00	3 052 993,76	78,7%	-	3 000 000,00
	Total des opérations d'ordre	17 334 000,00	17 743 096,67	102,4%	-	9 242 000,00
10	Dotations fonds divers	1 131 649,45	2 461 496,44	217,5%	-	2 250 000,00
1068	Excédents fonctionnement capitalisés	450 000,00	450 000,00	100%	-	-
024	Produits cessions d'immobilisations	4 985 000,00	-	-	-	450 000,00
	Total des recettes financières	6 566 649,45	2 911 496,44	44,3%	-	2 700 000,00
13	Subventions d'investissement	349 788,94	399 938,06	114,3%	53 510,00	1 368 324,84
16	Emprunts et dettes	117 000,00	148 681,54	127,1%	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 656,00	10 067,45	104,3%	-	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	126 000,00	92 448,43	73,4%	-	-
23	Immobilisations en cours	-	7 199,69	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	12 500,00	12 258,60	98,1%	-	12 900,00
	VOTE PAR OPERATION					
2007000013	ANRU Charles Péguy	-	-	-	-	-
2009000015	ANRU Théophile Gautier	-	-	-	-	-
2009000016	ANRU Albert Camus	-	-	-	-	-
2011000019	ANRU Simone Veil	1 770 000,00	1 016 665,54	57,4%	760 534,15	760 534,15
2011000020	Parc Friedberg	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	2 384 944,94	1 687 259,31	70,4%	814 044,15	2 146 758,99
45	Opérations pour tiers	1 207 276,20	544 773,65	45,1%	282 248,94	1 482 248,94
	TOTAL	28 095 000,00	22 886 626,07	81,5%	1 096 293,09	17 570 000,00

I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT se répartissent comme suit :

1. Les dépenses d'équipement représentent 10 374 950,00 € soit 59% des dépenses.
2. Les opérations financières, principalement le remboursement du capital de la dette sont évaluées à 4 100 000,00 € soit 23,3 % des dépenses.
3. Les écritures d'ordre : retracent principalement des écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement effectif d'un montant de 3 037 000,00 €, soit 17,3% des dépenses.

1. Les principales dépenses d'équipement comportent notamment :

- ✓ L'Aménagement Urbain et la Maintenance des Bâtiments : 4 512 800,00 € décomposés dans des travaux de voirie (1 497 500€) ; d'entretien des espaces verts (1 249 600€) ; des travaux d'environnement (84 950€) ; d'entretien des bâtiments communaux et des écoles (1 379 000€) ; d'équipement de matériels et outillages (301 750€).
- ✓ Amélioration du Patrimoine : 2 088 000,00 € comprenant principalement des études (603 000€), des travaux d'isolation et de rénovation des bâtiments communaux (900 000€), des travaux de réaménagement du stade O. Lapize (585 000€)
- ✓ Développement du territoire : 2 460 800,00 € composés de raccordements de réseaux (1 482 300€) compensés par une recette d'investissement du même montant ; de divers acquisitions foncières (79 500€) et de création de réseau (384 000€) ; les travaux liés au PRU (515 000€).
- ✓ Des restes à réaliser à hauteur de 376 000€ permettant d'achever les programmes et opérations démarrés en 2017.
- ✓ Le développement du réseau de vidéo protection sur la ville : 232 000€.
- ✓ Le renouvellement partiel du parc informatique de la ville et la poursuite de l'informatisation des écoles par l'acquisition de tablettes numériques : 236 000€.

- ✓ Les services à la population : renouvellement de matériel dans les services accueillant du public comme la piscine, la restauration, la petite enfance, le 3^{ème} âge, le social, l'enfance... pour un montant de 469 300€.

2. Les opérations financières retracent principalement les mouvements consacrés au remboursement du capital de la dette : 4 158 050,00 €.

3. Les opérations d'ordre retracent les opérations patrimoniales pour ordre 3 037 000,00 € (écritures d'avances et de soldes de trésorerie accordées dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la SADEV pour la réalisation de l'école Veil et du parc urbain de Friedberg). Ces écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnent pas lieu à décaissement effectif.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT se décomposent comme suit :

1. Les recettes financières 2 700 000,00 € représentent 15,6% des recettes.
2. Les opérations d'ordre 9 242 000,00 € représentent 52,6 % des recettes.
3. Les recettes d'équipement 2 146 758,00 € représentent 12,2% des recettes.

1. Les recettes financières sont composées de :

- ✓ Le FCTVA : 700 000€
- ✓ La taxe d'aménagement : 1 550 000€
- ✓ Les cessions d'actifs immobilisés (terrains) : 450 000€

2. Les opérations d'ordre retracent les écritures en provenance des deux sections :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement : 4 600 000€
- ✓ Les opérations d'amortissement des immobilisations : 1 642 000€

- ✓ Les écritures patrimoniales dont on retrouve l'équivalent dans les dépenses d'investissement : 3 000 000€

3. Les recettes d'équipement

Les subventions d'équipement affectées aux opérations du PRU sont rattachées à l'opération de la construction de l'école S. Veil pour un montant de 760 534,00 €

Les subventions d'investissement encaissées hors ce périmètre sont principalement liées aux programmes suivants :

- ✓ L'équipement de matériel adapté aux personnels handicapés de 12 500€
- ✓ Le produit des amendes de police pour 70 000€.
- ✓ La sécurisation et l'accessibilité des établissements scolaires de 68 000€ ;
- ✓ Le programme d'isolation de la maison de la famille de 281 000€ ;
- ✓ Le terrain synthétique de 131 000€ ;
- ✓ L'acquisition de véhicules utilitaires (bennes, PM) de 47 500€ ;

III – CONCLUSION :

La poursuite de la politique de désendettement entamée par la ville en 2014 laisse apparaître une évolution des flux suivants :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Emprunt réalisé	3 500	2 700	-	-	-	-	-
Remboursement du capital	3 500	3 610	3 575	3 659	4 102	4 056	4 100

